



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Secrétaire de séance : Florent IMBERT

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2020 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Délégations consenties aux adjoints :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et de la continuité du service, il est nécessaire de prévoir des délégations de fonction aux adjoints et à un conseiller municipal.

En application du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne les délégations suivantes

- Monsieur Florent IMBERT, 1^{er} adjoint au maire, est :
 - délégué à la gestion de la voirie communautaire et à la voirie communale, chemins de randonnées compris
 - délégué à la gestion du cimetière
 - délégué à l'habitat avec suivi du PLH
 - délégué à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
 - Assurera le remplacement du Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

De plus, délégation permanente est également donnée à Monsieur Florent IMBERT, 1^{er} adjoint, à l'effet de signer les documents concernant les finances communales, signature des bordereaux de titres et de mandats et tous les courriers qui y sont relatifs. Par cette délégation, Monsieur Florent IMBERT, 1^{er} adjoint au maire pourra d'autre part, signer tous documents administratifs courants, les autorisations de buvette, les copies d'actes d'Etat civil, Délégation de signature pour la délivrance des concessions cimetières.

- Monsieur Alain CHAUSSENDE, 2^{ème} adjoint au maire, est :
 - délégué à la gestion et à l'entretien de l'assainissement collectif et non collectif, en partenariat avec la communauté de Communes des Monts du Lyonnais qui a la compétence assainissement.
 - délégué à la gestion des eaux pluviales
 - délégué à la gestion des ordures ménagères

- Monsieur Christophe COSTE, 3^{ème} adjoint au maire, est :
 - délégué à la gestion et à l'entretien des bâtiments communaux

- Madame Ghislène LAGRAVERE, 4^{ème} adjoint au maire, est :
 - délégué à la communication
 - délégué à l'animation communale (culture, fêtes, fleurissement, bibliothèque, relation jeunesse)

- Monsieur Bruno GOUJET, conseiller municipal, est :
 - ▶ délégué aux finances : Confection des budgets et leurs suivis pendant l'année, suivie des mandats et titres comptables réalisés, contrôle des factures et préparation de la mise en paiement, aide à la recherche de subventions et montage des dossiers, rôle d'assistance sur le plan financier, auprès du maire et des adjoints

▶ Fixation des indemnités de fonction des élus :

Véronique, rappelle au conseil municipal, les règles qui fixe les indemnités de fonction des élus.

Elle explique que, conformément à la législation en vigueur, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. Toutefois, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur. S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux, le conseil municipal détermine librement leur montant, dans la limite des taux maxima.

En tout état de cause, le respect de l'enveloppe budgétaire globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du maire, plus les indemnités maximales des adjoints en exercice) est toujours impératif.

Enfin, l'octroi de l'indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est toujours subordonné à "l'exercice effectif du mandat", ce qui suppose, d'avoir reçu une délégation du maire.

Les indemnités de fonction sont calculées par référence à un certain taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et elles sont fonction de la strate démographique de la commune.

Montant de l'indemnité du maire :	1 567,43 € brut
Montant de l'indemnité des adjoints :	416,17 € brut

Michel, Florent, Alain, Christophe et Ghislène ont décidé de réduire leurs indemnités de fonction et de ne prendre que 90 % du montant auquel ils ont droit.

Soit : 1 410,69 € Brut pour le maire
 374,55 € Brut pour les adjoints

L'indemnité attribuée à Bruno, conseiller délégué, s'élève donc à 233,36 € Brut

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de ces indemnités.



► Création et mise en place des commissions communales :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les commissions communales suivantes ont été créées et les membres désignés :

1°) Commission voirie / cimetière :

- IMBERT Florent (Responsable de la commission)
- CHAUSSSENDE Alain
- COSTE Christophe
- VERMARE Daniel
- RIMAUD David

2°) Commission bâtiments communaux :

- COSTE Christophe (Responsable de la commission)
- RAMPON Michel
- COLLOMB Sébastien
- DUCREUX Laurent
- COLLOMB Gilbert

3°) Commission finances :

- GOUJET Bruno (Responsable de la commission)
- CHAUSSSENDE Alain
- LAGRAVERE Ghislène
- OBRIOT Géraldine
- TRESSERE Philippe

4°) Commission assainissement / ordures ménagères :

- CHAUSSSENDE Alain (Responsable de la commission)
- IMBERT Florent
- COLLOMB Sébastien
- VERMARE Daniel
- DIVINIA Sandrine

5°) Commission habitat / urbanisme:

- RAMPON Michel (Responsable de la commission)
- COSTE Christophe
- CHAUSSSENDE Alain
- RIMAUD David
- VERMARE Daniel

Habitat :

- IMBERT Florent
- RAMPON Michel

Pour le lotissement :

- IMBERT Florent
- GOUJET Bruno

6°) Commission action sociale / C.C.A.S. :

- RAMPON Michel (Président)
- LAGRAVERE Ghislène
- GOUJET Bruno
- VERMARE Daniel
- DIVINIA Sandrine

Personnes Extérieures :

- CHAPUIS Marie-Paule
- COLLOMB Agnès
- BRETONNIER Jean-Paul
- MURE Paulette

7°) Commission communication / animations communales (culture / fêtes, fleurissement, bibliothèque) :

- LAGRAVERE Ghislène (Responsable de la commission)
- COLLOMB Sébastien
- DIVINIA Sandrine
- PICARD Cécile
- DUCREUX Laurent

Bibliothèque :

- GOUJET Bruno
- OBRIOT Géraldine

Fleurissement :

- COLLOMB Gilbert
- PICARD Cécile

8°) Commission affaires scolaires (Ecole / cantine) :

Ecole :

- OBRIOT Géraldine
- COSTE Christophe

Cantine :

- DIVINIA Sandrine
- TRESSERE Philippe

9°) Commission économique / tourisme / agriculture :

- RAMPON Michel (Responsable de la commission)
- COSTE Christophe
- DUCREUX Laurent (Patrimoine / Tourisme)
- COLLOMB Gilbert
- GOUJET Bruno
- RIMAUD David (Agriculture)

► Fixation du nombre des membres du CCAS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, les membres élus et nommés, du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat. Un renouvellement général des membres est donc nécessaire suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

Le Conseil Municipal fixe à 9 le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale.



Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le centre communal d'action sociale est géré par un conseil d'administration qui est composé du Maire, qui en est le président de droit, et, en nombre égal de membre élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le maire parmi des personnes extérieures au conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Sont élus membres du CCAS: Ghislène LAGRAVERE, Sandrine DIVINIA, Bruno GOUJET et Daniel VERMARE.

Monsieur le Maire nomme ensuite Marie-Paule CHAPUIS, Agnès COLLOMB, Paulette MURE et Jean-Paul BRETONNIER, membres d'associations communales.

► Elections des délégués aux organismes extérieurs:

Après une présentation des différents organismes, et de leurs compétences, le conseil municipal procède à l'élection des délégués.

- SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier) :

Alain Chaussende et Bruno GOUJET (délégués titulaires) -
Florent IMBERT (délégué suppléant)

- SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) :

Sébastien COLLOMB délégué (titulaire)
Florent IMBERT (délégué suppléant)

- SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) :

Alain Chaussende (délégué titulaire)
Philippe TRESSERE (délégué suppléant)

► Délibération commission appel d'offres :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir procéder à l'élection de la commission d'appel d'offre pour les marchés publics. Il explique au conseil municipal le rôle de la commission d'appel d'offre et rappelle les règles d'élection et de composition de cette commission.

Il rappelle que le Code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Une seule liste est présentée. Le conseil municipal procède à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont déclarés élus :

Monsieur COSTE Christophe, Monsieur COLLOMB Sébastien et Monsieur DUCREUX Laurent, membres titulaires.

Monsieur IMBERT Florent, Monsieur CHAUSSENDE Alain et Monsieur GOUJET Bruno, membres suppléants.

Pour faire partie, avec Monsieur Michel RAMPON, Maire et Président de plein droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

► Locations immeubles communaux : actualisation loyers applicables au 1^{er} juillet 2020 :

Christophe COSTE, adjoint, rappelle les différents logements loués par la commune. Il explique ensuite que le barème de référence pour la révision des loyers des immeubles est celui du dernier trimestre de chaque année, qui a été fixé par l'INSEE à 130,26 pour le quatrième trimestre 2019.

Concernant l'atelier du Fournil, les conditions de révision du loyer sont définies dans le bail commercial, avec une première application de l'indice INSEE des loyers commerciaux à compter du 1er juillet 2017. Le barème de référence pour la révision du loyer est celui du premier trimestre de chaque année, qui est fixé par l'INSEE à 114,64 pour le premier trimestre 2020.

Logement	2019 -2020	2020 -2021
Salle des sociétés, logement	378,75 €	382,36 €
Local Artisanal du Fournil	620,48 €	628,71 €
Appartements de la cure (A et B)	269,12 €	271,68 €
Appartement Fournil	461,94 €	466,34 €

► Fixation des taux d'imposition 2020 (Taxe foncier bâti et foncier non bâti) :

Monsieur le Maire passe la parole à Bruno GOUJET. Il rappelle, la réforme de la taxe d'habitation et sa suppression sur les résidences principales conformément à l'engagement de l'Etat. En conséquence, les communes ne votent plus les taux de la taxe d'habitation en 2020. Il informe le conseil municipal que cette suppression sera entièrement compensée par l'Etat.

Après rappel des taux d'imposition en vigueur sur la commune, il demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020. Il propose, en accord avec le Maire, de maintenir les mêmes taux pour 2020. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune raison de les augmenter. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

Taxe foncier bâti 2019	Taxe foncier non bâti 2019
18,70 %	44,58 %
Taxe foncier bâti 2020	Taxe foncier non bâti 2020
18,70 %	44,58 %

► Présentation du projet parking :

Michel RAMPON fait une présentation du projet parking de la mairie au nouveau conseil municipal. L'idée était de faire quelque chose à la place du préau qui est en très mauvaise état et menace de s'effondrer.

Florent IMBERT intervient sur l'explication technique du projet.

Intervention de Laurent Ducreux qui explique que le préau aurait une utilité. Il estime qu'il faut le conserver pour l'histoire du village. Il fait partie du patrimoine.



Alain Chaussende souligne la dangerosité du préau et la nécessité de créer des places de parking.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet date de plusieurs années et qu'il a fait l'objet d'un travail approfondi par la municipalité précédente, avec l'aide d'architectes et d'experts.

Le projet va permettre la création de 17 places de parking. La conservation de ce bâtiment ne faciliterait pas l'accès à la cour et à la création d'un parking.

Michel demande un tour de table pour avoir l'avis des élus. Il demande un vote du conseil.

Le projet est validé avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Monsieur le Maire termine le débat en expliquant que ce projet pourra faire l'objet d'un développement futur, à savoir, la construction d'une halle sur la plate-forme.

► Informations et questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt de bilan du café restaurant des Auberges. Une vente aux enchères s'est déroulée la semaine dernière. Une demande a été faite auprès de la commune pour savoir si elle était intéressée par le rachat de la Licence IV.

La commune possédant déjà la licence IV du bar restaurant situé sur la place du village, le conseil municipal ne souhaite pas faire une offre.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion pour le pont bascule. Elle avait pour objet l'étude du déplacement du quai et du pont bascule. Réflexion concernant le choix d'un nouveau site. Les agriculteurs seront consultés pour la réalisation de ce projet.

L'ancienne parcelle pourrait être mise en vente pour qu'une activité s'installe.

- Daniel VERMARE parle des sentiers de randonnées. Il explique qu'ils étaient entretenus par les brigades vertes, malheureusement, le coût de cette prestation a fortement augmenté. La commune a donc demandé à Edouard NOTIN d'intervenir pour l'entretien.

Il propose, de faire appel à des bénévoles pour effectuer une journée de nettoyage le samedi 27 juin de 8 h 00 à 13 h 00)

Le conseil municipal valide cette proposition.